

51^e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)**Déclaration du Canada****1. Introduction**

Monsieur le Président, en ma qualité de chef de la délégation du Canada, j'aimerais vous féliciter de votre élection à la présidence de la 51^e Conférence générale et vous assurer, ainsi que le Secrétariat, de l'appui inconditionnel de ma délégation pour assurer la réussite de cet événement.

Cette Conférence générale clôture le 50^e anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Comme toute étape importante, cet anniversaire nous offre l'occasion de réfléchir au succès des trois piliers de l'Agence : promouvoir les garanties et la vérification, promouvoir la sûreté nucléaire et la sécurité et promouvoir la science et la technologie nucléaires.

L'AIEA est une organisation importante pour le Canada. Nous avons été de fiers et actifs partisans de l'Agence tout au long de son histoire. Nous étions là au moment de sa création et nous continuerons à l'appuyer comme nous avons l'habitude de le faire.

Les événements survenus l'an dernier ont montré plus que jamais que le monde a besoin de l'AIEA. Nous bénéficions tous de ses programmes et de ses activités. Les trois piliers de l'Agence apportent une contribution importante, chacun à sa façon, afin que les nombreux avantages des technologies nucléaires pacifiques se concrétisent. Le gouvernement canadien et l'industrie canadienne participent activement à ces programmes parce qu'ils apportent une contribution positive à la paix, à la sécurité et à la prospérité dans le monde entier.

Le Canada aimerait aussi profiter de cette étape importante pour considérer l'avenir. Nous nous réjouissons à l'idée d'un avenir marqué par une coopération nucléaire accrue, l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et par un régime universellement reconnu de garanties et de vérification renforcées. D'entrée de jeu, nous aimerions souhaiter la bienvenue aux nouveaux États membres de l'AIEA (le Royaume de

Bahreïn, la République du Burundi, la République du Cap-Vert, la République du Congo et le Népal) au sein de cette institution importante.

2. Garanties et vérification

J'aimerais aborder en premier la question des garanties et de la vérification. Monsieur le Président, le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Le rôle de l'AIEA à l'égard de la vérification du respect, au sein des États membres, des engagements contraignants découlant de ce traité est unique et essentiel. Nous avons travaillé avec diligence au sein de l'Agence pour renforcer son régime de garanties, ce qui a servi de fondement au Secrétariat pour tirer des conclusions élargies relatives aux garanties. Ces conclusions renforcent la confiance en la nature pacifique du programme nucléaire d'un État. À cette fin, le Canada réitère son invitation à tous les États parties au TNP d'accepter la norme de vérification renforcée, si ce n'est pas encore chose faite, en concluant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel avec l'Agence. Nous réitérons également notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent au TNP.

Le Canada note, avec intérêt, les faits nouveaux qui pourraient amener des négociations en vue de la conclusion de nouveaux accords de garantie entre l'Inde et l'AIEA. Nous nous réjouissons d'une collaboration plus étroite entre l'Inde et l'AIEA qui permettrait d'augmenter le nombre d'installations nucléaires sous garanties en Inde et nous allons examiner de près les détails des nouveaux accords de concert avec d'autres États membres siégeant au Conseil des gouverneurs.

Monsieur le Président, le Canada applaudit aux mesures que l'Agence prend pour régler les questions en suspens concernant l'étendue et la nature du programme nucléaire iranien. Nous notons toutefois que Téhéran a beaucoup à faire pour s'acquitter de ses obligations internationales et régler les problèmes découlant de son passé de dissimulation. Le Canada considère le « plan de travail » établi entre l'AIEA et l'Iran comme un pas dans la bonne direction et il attend le règlement de toutes les questions en suspens dans les meilleurs délais. Nous prenons acte des graves préoccupations exprimées dans le dernier rapport du directeur général, qui rappelle que l'Iran n'a pas suspendu ses activités d'enrichissement. Nous exhortons l'Iran à se conformer aux résolutions 1737 et 1747 du Conseil de sécurité de

l'ONU en suspendant toutes ses activités d'enrichissement et en mettant en œuvre son protocole additionnel. Ce n'est que par ces mesures qu'il sera possible de corroborer les affirmations de l'Iran selon lesquelles son programme nucléaire est entièrement pacifique. Nous sommes arrivés à une étape cruciale dans ce dossier. Nous surveillerons de près les progrès accomplis dans le plan de travail pour nous assurer que l'Iran donne suite à son engagement de coopérer avec l'AIEA. Nous devons également être prêts à appuyer d'autres actions du Conseil de sécurité au besoin.

Les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée continuent de préoccuper profondément le Canada, y compris l'essai nucléaire explosif réalisé en octobre 2006. Cet essai était incompatible avec les engagements internationaux que la Corée du Nord avait pris dans le passé. Le Canada et d'autres intéressés, dont le Conseil de sécurité de l'ONU, l'ont condamné.

Cela étant, le Canada appuie une solution pacifique au problème nucléaire de la Corée du Nord et il soutient activement les pourparlers à six. Nous nous réjouissons de l'accord des six conclu le 13 février et de la mise en œuvre des mesures qu'il renferme, notamment la fermeture des installations nucléaires de la Corée du Nord à Yongbyon et le retour du personnel de l'AIEA dans ce pays, ce qui représente un pas important vers une dénucléarisation vérifiable.

Le Canada invite toutes les parties à mettre promptement et intégralement en œuvre l'accord du 13 février et il encourage la RPDC à prendre d'autres mesures, y compris à fournir une déclaration complète de tous ses programmes nucléaires et à désaffecter toutes ses installations nucléaires. Le Canada invite la RPDC à renouer avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à respecter son accord de garanties généralisées avec l'AIEA. À mesure que la RPDC prendra des dispositions en vue de respecter ses engagements, le Canada reverra la portée et la nature de sa relation avec la RPDC.

Monsieur le Président, le régime de garanties doit être évolutif de manière à pouvoir être sensible aux nouveaux défis en matière de vérification et continuer à servir de fondement à des conclusions crédibles en matière de garanties. À cette fin, le Canada accorde une importance considérable à un régime qui utilise une perspective d'État plutôt que la

perspective plus conventionnelle axée sur l'installation, à un régime dont le processus est à l'enseigne de la transparence et de la non-discrimination pour ce qui est de sa mise en œuvre. Sous ce rapport, l'an dernier représente une étape importante dans la mise en œuvre de garanties au Canada puisqu'il a été marqué par l'adoption d'une approche étatique intégrée des garanties dans notre pays. Au Canada, l'approche étatique est mise en œuvre secteur par secteur, en prenant en compte les priorités établies et les ressources disponibles. Étant donné l'ampleur des ressources que l'AIEA devaient dégager, suivant les approches conventionnelles, pour protéger les transferts du combustible usagé dans nos réacteurs nucléaires à plusieurs unités, la priorité absolue a été accordée à la mise en œuvre d'une approche plus efficace suivant les garanties intégrées dans ce secteur. Ce but ayant été atteint, les travaux se poursuivent maintenant dans d'autres secteurs.

Pour le Canada, la mise en œuvre intégrale d'une approche étatique efficace en matière de garanties intégrées est un objectif important puisqu'elle constituera le point de départ de l'optimisation et de l'efficacité accrues dans un pays qui a été la cible dans le passé d'une part considérable des activités d'inspection de l'AIEA. Nous ne ménagerons aucun effort pour collaborer avec l'AIEA à la recherche d'un maximum d'efficacité dans la mise en œuvre des garanties sans miner leur efficacité.

3. Sûreté nucléaire et sécurité

Je me pencherai maintenant sur la sûreté et la sécurité nucléaires. La menace liée au terrorisme nucléaire n'a pas diminué et elle nécessite encore une réponse internationale concertée. À ce jour, le Canada a versé 8 millions de dollars au Fonds pour la sûreté nucléaire dans le cadre de son engagement continu envers le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Le Canada est fier d'être encore le deuxième plus grand donateur du Fonds pour la sûreté nucléaire. Nous espérons continuer de travailler de concert avec l'Agence dans le cadre des activités de sûreté nucléaire financées par le Canada en Russie et dans l'ex-Union soviétique. Nous continuons de croire que les activités de sûreté nucléaire de l'Agence font partie intégrante des mesures visant à renforcer la sûreté nucléaire dans le monde entier, pour prévenir et détecter les actes de terrorisme nucléaire et y réagir. Nous encourageons d'autres membres à contribuer également à ces efforts et au Fonds pour la sûreté nucléaire. De plus, afin d'assurer un financement stable et systématique des activités cruciales énoncées dans le Plan de sûreté nucléaire, le

Canada aimerait qu'un plus grand nombre d'activités en matière de sûreté nucléaire soient financées par le budget régulier.

Le Canada a aussi poursuivi ses travaux visant à renforcer la sûreté de ses propres installations nucléaires. Je suis heureux d'informer cette conférence que les modifications apportées au *Règlement sur la sûreté nucléaire* du Canada sont entrées en vigueur en novembre 2006. Elles renforcent le régime réglementaire visant la protection physique des installations et des matières nucléaires au Canada.

Le Canada croit que les normes internationales, et en particulier les normes de sûreté de l'AIEA, devraient jouer un rôle de premier plan pour garantir la mise en œuvre d'approches systématiques de la sûreté et d'objectifs communs en la matière. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), notre organisme national de réglementation du secteur nucléaire, est représentée à la Commission sur les normes de sûreté de l'AIEA et aux comités des normes de sûreté établies sous les auspices de la Commission, dans les domaines de la sûreté radiologique, de la sûreté nucléaire, de la sûreté du transport et de la sûreté de la gestion des déchets. La CCSN continue d'appliquer, s'il y a lieu, les normes de sûreté internationales en plus de mettre à profit toute l'expérience scientifique et opérationnelle disponible pour la réglementation efficace des activités nucléaires au Canada.

Pour nous permettre d'améliorer davantage nos processus réglementaires, la CCSN tire parti de l'Équipe internationale d'examen de la réglementation (EIER) de l'AIEA. La Commission a d'ailleurs déjà fait les premières démarches dans ce processus. La mission de l'EIER que nous accueillerons au Canada en mai 2009 s'inscrira dans une approche à large portée qui couvrira la plupart des domaines du mandat de réglementation de la CCSN.

Par l'intermédiaire de la CCSN, le Canada reconnaît également l'importance de partager ses expériences et pratiques exemplaires en matière de réglementation avec ses vis-à-vis. Par conséquent, et sous les auspices de l'AIEA, la CCSN est heureuse d'accueillir au Canada, au mois de novembre prochain, la réunion des organismes de réglementation des utilisateurs du CANDU. Comme il s'agit de la seule tribune qui réunit les responsables de la réglementation de tous les pays qui exploitent des centrales nucléaires CANDU, le Canada apprécie l'appui que l'AIEA accorde aux activités du groupe.

Le Canada continue d'exercer son leadership en matière de sûreté nucléaire par l'intermédiaire de la Convention sur la sûreté nucléaire. À la réunion organisationnelle de la semaine prochaine, le Canada cèdera la présidence à un autre État partie à la Convention. Nous sommes fiers des résultats obtenus à la troisième réunion d'examen et nous espérons faire avancer les objectifs de la Convention à la quatrième réunion d'examen en avril 2008 de manière à renforcer la sûreté des centrales nucléaires dans le monde entier et à présenter les mesures qui ont été prises pour améliorer la sûreté nucléaire.

Le Canada continue de renforcer ses programmes de réglementation afin de mettre intégralement en œuvre les dispositions du Code de déontologie concernant la sûreté et la sécurité des sources radioactives, y compris les Lignes directrices connexes de l'AIEA sur l'exportation et l'importation de ces sources, établies en application du Code. Le Canada a mis en œuvre un système de suivi des sources scellées et un registre national qui renforce les contrôles sur l'utilisation et le mouvement des sources scellées. Ces outils ont été complétés par des contrôles réglementaires plus rigoureux visant l'exportation et l'importation des sources radioactives à risque élevé, qui ont été mis en œuvre au début de 2007. Ces mesures étant désormais en vigueur, le Canada satisfait intégralement aux dispositions énoncées dans les Lignes directrices sur l'importation et l'exportation de sources radioactives de l'AIEA. Le Canada presse les États membres de continuer à collaborer pour assurer la mise en œuvre systématique et harmonisée de ces normes importantes et, sous ce rapport, il note les résultats encourageants de la réunion ouverte de juin 2007 sur la mise en œuvre du code de déontologie.

La sûreté des réacteurs de recherche est aussi importante. Le Canada est impatient de participer à la prochaine Conférence internationale de l'AIEA sur le sujet, en novembre 2007. Celle-ci traitera de la gestion sûre et de l'utilisation efficace de ces réacteurs, ainsi qu'à la discussion qui s'y tiendra sur la mise en œuvre du *Code de déontologie sur la sûreté des réacteurs de recherche*. Nous croyons que le Code contribuera à l'harmonisation et à l'amélioration des pratiques internationales.

Le Canada continue de maintenir une participation importante à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre du Règlement de transport des matières radioactives de

l'AIEA sur lequel la réglementation canadienne dans ce domaine est fondée. Le Canada participe aussi activement au règlement des problèmes concernant le refus d'expéditions de matières radioactives en déléguant des représentants de l'industrie nucléaire et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au Comité directeur international sur le refus d'expéditions de matières radioactives.

4. Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

Je passe maintenant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dont la promotion est aussi l'un des trois piliers de l'Agence.

Monsieur le Président, le Canada est un pays producteur d'énergie nucléaire. Comme nous l'avons souligné au Sommet du G8 de cette année à Heiligendamm, le Canada est d'avis lui aussi que l'utilisation et le développement de l'énergie nucléaire sûre contribueront à la sécurité énergétique mondiale tout en ayant simultanément pour effet de réduire la pollution atmosphérique et de relever le défi du changement climatique. Nous croyons que l'énergie nucléaire a un rôle essentiel à jouer, tant au plan national qu'international.

Pour le Canada, l'énergie nucléaire est un élément intégrant de son approvisionnement en énergie. Nous avons eu plusieurs nouvelles très positives l'an dernier : trois demandes de nouveaux réacteurs ont été présentées à la CCSN et des progrès ont été accomplis dans le cadre d'importantes rénovations de réacteurs.

Nous avons une industrie nucléaire forte et dynamique, basée sur l'approvisionnement en uranium, la conversion et la fabrication de combustible, notre réacteur à eau lourde CANDU et la production de radioisotopes pour la recherche et pour le diagnostic et le traitement de maladies. Notre industrie apporte une contribution substantielle à l'économie canadienne et à l'environnement. En produisant de l'électricité au moyen de réacteurs CANDU, nous évitons l'émission de quelque 90 millions de tonnes de gaz à effet de serre par an.

L'industrie nucléaire du Canada a une portée mondiale. Elle a beaucoup à offrir à la communauté internationale et nous continuerons de mettre en commun nos capacités à titre de pays fournisseur responsable en matière nucléaire. Énergie atomique du Canada limitée

(EACL) a tout ce qu'il faut pour faire progresser la technologie canadienne tandis qu'elle propose de nouveaux projets au pays et à l'étranger. Le Canada espère que l'Agence continuera à appuyer la technologie des réacteurs à eau lourde sous pression.

À long terme, nous voyons un avenir aussi rempli de promesses qu'il l'était au début de l'ère nucléaire. Depuis cette époque, notre compréhension des technologies nucléaires et de leurs applications a énormément progressé. Le Canada est prêt à appliquer ce savoir-faire et cette technologie pour apporter une contribution substantielle, au pays et dans le monde entier, à l'utilisation propre et sûre d'une énergie nucléaire résistante à la prolifération. À cette fin, le Canada est très heureux d'être l'hôte du quatrième Institut d'été annuel de la *World Nuclear University*. L'Institut d'été 2008 sera organisé par EACL, Bruce Power, Cameco et Ontario Power Generation et il se déroulera en grande partie à l'Université McMaster à Hamilton, en Ontario.

L'appui à l'avancement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un rôle qui est au cœur de la mission de l'Agence et de sa position à titre de principale organisation du domaine de l'énergie nucléaire dans le monde. L'AIEA réunit des développeurs et des utilisateurs de technologie, ce que le Canada appuie et encourage vivement. Tandis que de plus en plus de pays manifestent leur intérêt et leur intention d'utiliser l'énergie nucléaire ou de l'utiliser davantage qu'ils le font actuellement, l'AIEA devra dispenser ses avis et conseils précieux. À cet égard, il faut porter une attention particulière au fait que tous les pays doivent connaître et comprendre parfaitement l'infrastructure nécessaire à l'adoption de l'énergie nucléaire.

Le projet INPRO est l'un des programmes de l'Agence qui a suscité beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale. Parce que le projet met l'accent sur l'énergie nucléaire novatrice et ses utilisateurs de plus en plus nombreux et qu'il réunit les développeurs et les utilisateurs de la technologie, nous tenons à INPRO et nous le considérons comme un complément naturel au Forum international génération IV (GIF), auquel nous participons activement et résolument. Les chercheurs d'EACL exécutent des travaux sur des réacteurs refroidis à l'eau supercritique au laboratoire de Chalk River. Nous entrevoyons un réacteur refroidi à l'eau supercritique CANDU de génération IV dans le cadre de l'évolution naturelle du réacteur CANDU, après le CANDU 6 perfectionné de génération II+. Le réacteur

CANDU perfectionné de génération III est actuellement à l'étape de la conception technique détaillée.

Le Canada partage l'intérêt grandissant pour les cycles de combustible nucléaire avancés résistants à la prolifération. Nous croyons que grâce à son potentiel de flexibilité du cycle de combustible, la technologie CANDU offre de nombreux avantages en guise de complément et de transition à des réacteurs à cycle de combustible avancé. Nous constatons également un intérêt renouvelé pour les cycles de combustible au thorium résistant à la prolifération. C'est un domaine qui bénéficierait grandement d'une collaboration internationale accrue et qui a longtemps fait l'objet d'études au laboratoire de Chalk River. L'utilisation de réacteurs à eau lourde alimentés au thorium pourrait avoir de nombreux avantages, dont la résistance à la prolifération.

Le Canada demeure un ferme partisan des activités de coopération technique de l'Agence, allant de la stérilisation d'insectes au traitement du cancer et un donateur important au Fonds pour la coopération technique. Nous félicitons le Département de la coopération technique d'avoir rendu plus efficace l'établissement de priorités et d'avoir mieux répondu aux besoins de gestion et de rapport des donateurs et aux demandes relatives au développement des partenaires bénéficiaires. Nous l'encourageons à poursuivre dans la même voie. Le Canada a particulièrement apprécié l'excellent Rapport sur la coopération technique de 2006 qui a été très utile pour faire la preuve de la valeur de ce programme. Nous invitons tous les États à verser à temps et, si possible, intégralement, leur contribution volontaire au Fonds pour la coopération technique.

5. Mot de la fin

Pour conclure, je réaffirme l'engagement ferme du Canada envers l'AIEA, ses programmes et ses activités ainsi qu'envers son directeur général et son personnel très compétent. C'est une époque excitante pour l'énergie nucléaire et nous sommes certains que l'AIEA continuera d'apporter des contributions importantes à l'utilisation continue et accrue des technologies nucléaires. Forts d'un secteur nucléaire très avancé et de la confiance que nous assurent les conclusions générales de l'Agence sur les garanties, nous sommes prêts à

étendre l'emploi des radioisotopes en médecine nucléaire, à fournir de l'uranium en guise de source fiable d'énergie propre et à faciliter la mise en œuvre d'applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde entier.